

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 398

présenté par

M. Apparü, M. Martin, M. Solère, M. Vitel, M. Fromion, M. Aubert, M. Douillet et
Mme Genevard

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article ne relève pas de la loi. Il est purement déclaratif être et relève avant tout de l'affichage politique. Les alinéas 82, 83, 84 et 85 du rapport annexé sont suffisants.